

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Admission en non-valeur de produits Irrécouvrables. Année 2018
Budgets EAU et ASSAINISSEMENT.

Séance du 13 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à vingt heures cinq minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le six novembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27

Membres présents : 21

MM. ARGENTI Bernard, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine,

Membres absents excusés : 2

MM. BLEIN Jean (représenté par M CHAPUIS Gérard), RENAUD Jean-Xavier (représenté par M CHARVOLIN Roch),

Membres absents : 4

MM. ZANI Guy, Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, ROTARU Maria.

Secrétaire de séance : Mme ROSIER Nicole.

Soit : 21 présents, 2 pouvoirs.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la transmission par la Trésorerie d'Hauteville-Lompnes des états de produits irrécouvrables pour :

- le BUDGET EAU, dont le montant s'élève à la somme de 2 826,68 €,
- le BUDGET ASSAINISSEMENT, dont le montant s'élève à la somme de 3 354,63 €.

Il propose d'accepter l'admission en non-valeur de ces pièces qui concernent la facturation de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour, 4 abstentions (MM. FERRARI Jean, PESENTI Philippe, CHAPUIS Gérard, Mme MACHON Annie), et 1 contre (M. BLEIN Jean représenté par CHAPUIS Gérard),

- **ACCEPTTE** l'admission en non-valeur des pièces transmises par la Trésorerie d'Hauteville-Lompnes, dont le montant s'élève à la somme de 2 826,68 € pour l'eau et 3 354,63 € pour l'assainissement.

- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI.



Handwritten signature of Bernard Argenti.

Accusé de réception en préfecture
001-210101853-20181113-DE-2018-101-DE
Date de télétransmission : 20/11/2018
Date de réception préfecture : 20/11/2018